

# FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME



www.ffc.fr

## COURSE SUR ROUTE



www.ffc.fr

### Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

#### CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 AVRIL 2018

Région :

Titre de l'épreuve : GRAND PRIX TOMBALO

Lieu de l'épreuve : SAINTE MARIE

Organisée par (Nom de la Société : CYCLO CLUB SAMARITAINE  
ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : BENJAMINS

#### LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	<u>HENRY Patrick</u>		
Commissaire titulaire	<u>SULLY Daniel</u>		
Commissaire titulaire			
Juge à l'arrivée	<u>FERDINAND Thierry</u>		
Chronométreur	<u>ARTIS EDWARD</u>		
Chronométreur			

Animateur			
-----------	--	--	--

#### AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété. Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

## TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés (Colonne réservée au Comité régional)	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
	1	146	BUSSANT YANN	UCS Manu Cycle		+ 1 coupe		15'43"
	2	165	AUDINAY KERAN	MADININA BIKE		+ 1 coupe		15'55
	3	164	MORELLON LIVAL	FC SL		+ 1 coupe		
	4	151	PIERRE LOUIS YOHAN	FEWOSS CM				
	5	160	GLORIANNE EMMA	VCF	F	+ 1 coupe		
	6	148	GROS ADENEY JARRY	MADININA				
	7	200	CARPIN MATHIS	CCS				
	8	167	EUGENE MATHIS	MADININA				16'10
	9	155	MENCE EWAN	VCPB				
	10	161	AGRICOLE LOIC	VCF				
	11	162	MIRANDE NEY MATHIAS	VCF				16'27
	12	154	NACITAS MATHIS	VCPB				
	13	149	VILOCY MAROGLYDIO	AEC				
	14	163	SIVATTE MATHEO	VCF				
	15	125	REINE DAHLIA	MADININA	F	+ 1 coupe		
	16	159	LAVERNE MATHEO	JCL 231				16'40
	17	158	BOURGADE THEO	CCS				16'59
	18	166	JEAN BAPTISTE SIMONE LOIS	MADININA				17'17
	19	147	VILLUMAIRE MATHIS	UCS Manu Cycle				17'30
	20	143	LEGAILLARD MALIKA	MADININA	F	+ 1 coupe		
	21	158	HIERSO ROMAN	JCL 231				
	22	169	ARCADE ALYCIA	MADININA	F			
	23	157	SAINVILIE ROSARYA	VCPB	F			
	24	178	FORD JEAN ALEXIS	CCS				
	25	150	BERIE LOHANN	MADININA				
	26	153	ARIMAN LADIBAS JEAN BENOIT	POS				
	27	156	ROSINE PASCAL	JCPB				
	28							
	29							
	30							
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.